

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ORIENT, Bruxelles

PETITE REVUE FINANCIÈRE
(*Le Journal des débats*, 2 février 1896)

Nouvelle banque. — La *Revue économique et financière* annonce que, très prochainement, sera définitivement constituée la banque dont on a parlé en ces derniers temps et qui doit avoir pour objet principal l'acquisition d'obligations de compagnies de chemins de fer en Turquie.

Cette banque serait constituée à l'imitation de la Société financière suisse. Son capital serait de 10 millions de francs et elle serait autorisée à émettre un capital-obligations d'égale somme.

PETITE REVUE FINANCIÈRE
Société financière d'Orient
(*Le Journal des débats*, 26 février 1896)

On annonce que la banque dont il a été parlé déjà et dont la création avait été projetée dans le but de reprendre à la Banque ottomane son stock d'obligations de chemins de fer ottomans vient d'être constituée, sous le nom de Société financière d'Orient. Son capital serait de 10 millions de francs et son siège social serait à Bruxelles. Son bureau administratif s'établirait à Paris. Parmi les membres de son premier conseil d'administration, on cite M. [Pyrame] Naville, de la Banque ottomane ; le chev. S. de Hahn, président de la Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens ; M. [Gaston] Buron ¹, de la Société générale ; MM. Nagelmackers et Henrotte ², banquiers, administrateurs de la Compagnie Smyrne-Cassaba*, et M. [Jacques] Spitzer, de la maison N.-J. et S. Bardac ³.

¹ Gaston Buron (Paris, 1845-Paris, 1901) : fils de Léon Louis Buron, professeur de langues conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Employé (1868), sous-chef (1872), chef (1877) du contentieux de la Société générale. Directeur général (1894-1895), puis administrateur (1895-1901) de cet établissement. Le représentant au Chemin de fer de l'Ouest-Algérien (commissaire des comptes) et au conseil d'Escombrera-Bleyberg, Denain-Anzin, Chemins de fer portugais, Société générale de l'industrie minière et métallurgique de la Russie, Société commerciale et industrielle du Congo français (1897-1899), Société nouvelle des Charbonnages des Bouches du Rhône, Société russe de l'industrie houillère et métallurgique dans le Donetz (Makeevka)(1898)...

Trois fils (Paul, Henri et André) et une fille, Madeleine, mariée à Xavier de Lachoüe de La Mettrie, inspecteur à la Société générale.

² Hubert Henrotte (1844-1920) : l'un des chefs de la Banque Thelier et Henrotte. Administrateur de la Banque de l'Indochine (1888). Entré au conseil de la Société générale en 1889, il en démissionne après la mort de son père en 1892 pour s'occuper de ses propres affaires (il était à l'origine en 1890 de la Banque française pour l'Afrique du Sud qui se fonda en 1901 dans la BFCI et s'intéressait particulièrement aux transports ferroviaires). La Banque Henrotte et Muller qui, sous divers noms, était l'une des plus anciennes de la place de Paris, suspend ses paiements le 1^{er} février 1912 et entre en liquidation.

³ La maison de banque Noël, Joseph et Sigismond Bardac, à Paris, était impliquée notamment dans la Société d'Héraclée (charbonnage), les emprunt serbes, la Banque franco-serbe. Elle appuyait la Régie générale des chemins de fer (RGCF) du comte Vitali.

PETITE REVUE FINANCIÈRE
Société financière d'Orient
(*Le Journal des débats*, 27 février 1896)

Nous avons annoncé hier la constitution de cette société. Il nous semble utile d'indiquer le but précis pour lequel elle s'est fondée.

A la suite de la panique de Constantinople à la fin de l'année dernière, de gros paquets de titres sont revenus sur le marché, surtout parmi les derniers émis et qui n'étaient pas encore suffisamment classés.

Ce sont ces titres que la Société financière d'Orient va prendre et mettre en portefeuille. Elle est convaincue qu'une fois le calme rétabli et toutes les appréhensions dissipées, elle retirera de ses opérations le même bénéfice que les acheteurs dans les bas cours de Priorités, de Douanes, d'Ottomanes de consolidation ont retiré au lendemain de crises analogues.

La constitution de cette société est, en somme, doublement intéressante pour le public. Elle apprend aux obligataires de Smyrne-Cassaba*, de Salonique-Constantinople*, etc., que le marché de leurs titres va cesser d'être écrasé par un flottant qui mettait obstacle à toute reprise durable, et elle les renseigne pour ainsi dire officiellement sur l'opinion que professent sur la valeur intrinsèque de ces titres ceux qui sont le mieux placés pour connaître les affaires ottomanes.

(*Le Temps*, 28 février 1896)

On a prétendu que la Société financière d'Orient avait pris un intérêt dans les Lots turcs. Nous croyons savoir que cette nouvelle est inexacte.

LES OBLIGATIONS DU CHEMIN DE FER SMYRNE-CASSABA*
(*Le Journal des chemins de fer*, 29 février 1896)

[...] Cet exposé des conditions dans lesquelles la Compagnie de Smyrne-Cassaba a entrepris et poursuit ses travaux permet de constater combien peu est justifiée la baisse de ses obligations anciennes et de ses obligations nouvelles. Il peut aussi démontrer l'opportunité d'arbitrages intelligents opérés en faveur de ces titres beaucoup moins chers aujourd'hui que ne le sont ceux de chemins de fer de moindre importance. Ces derniers peuvent être vendus avec avantage à des cours qu'ils n'ont pas chance de dépasser et les capitaux, qui s'en dégageront réemployés en obligations Smyrne-Cassaba, anciennes ou nouvelles.

L'opération est d'autant plus raisonnable et d'autant plus nettement indiquée que, sous le titre de [Société financière d'Orient](#), vient de se constituer, au capital de dix millions avec le patronage des noms les plus honorables de la haute finance française, une société ayant pour but de développer et de soutenir le marché des valeurs émises par la Compagnie de Smyrne-Cassaba et d'autres compagnies de chemins de fer ottomans. [...].

Société financière d'Orient
(*Le Temps*, 2 mars 1896)

La crise politique et financière qui a sévi dans l'empire ottoman à la fin de l'année 1895, est assez récente pour qu'on n'en ait pas encore oublié les divers incidents. On se rappelle que la spéculation a fait à Constantinople, comme sur toutes les autres places d'Europe, de nombreuses victimes. On a dû faire argent de tout pour payer ses différences et vendre surtout des valeurs de négociation courante. C'est ainsi que les valeurs ottomanes familières au public ont été négociées en grandes quantités.

D'autre part, la Banque ottomane* a fait des avances sur ces mêmes valeurs, surtout sur celles de création récente, nous voulons parler des obligations Salonique-Constantinople et des obligations Smyrne-Cassaba. Mais les emprunteurs ne s'étant pas trouvés en mesure de rembourser la Banque, il a fallu procéder à des exécutions et pour les faire au mieux des intérêts de tous, trouver un acheteur capable de lever les titres et de les garder aussi longtemps qu'il serait nécessaire.

C'est dans ces conditions qu'a été formée, au capital de 10 millions de francs, la Société financière d'Orient dont nous avons parlé ici à différentes reprises.

Le conseil d'administration se compose de MM. [Pyrame] Naville, administrateur de la Banque ottomane, président ; [Gaston] Buron, administrateur de la Société générale ; Henrotte et Nagelmackers, administrateurs du Smyrne-Cassaba* ; [Jacques] Spitzer, ancien administrateur de la Société générale d'Orient* (entrée en liquidation) ; de Hahn, directeur général de la Banque des Pays autrichiens.

Comme première opération, la société a mis en portefeuille les titres ottomans dépréciés que nous avons indiqués plus haut, parce qu'elle estime que la baisse survenue au courant de la dernière crise n'a diminué en rien leur valeur intrinsèque. Les fondateurs de la Société financière d'Orient rappellent que, depuis l'arrangement de 1881, les valeurs ottomanes ont eu plusieurs fois à subir des tourmentes plus ou moins intenses, et que, grâce à la combinaison financière qui en fait la base, elles ont par la suite progressivement repris, puis dépassé les cours antérieurs. Ils estiment qu'il en sera de même cette fois encore.

[Augmentation du capital de la Société d'Héraclée]

(*Le Journal des mines*, 18 décembre 1898)

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Charbonnages_d'Heraclee.pdf

Nous apprenons que c'est la Société financière d'Orient, qui doit prêter son concours à la réalisation de l'augmentation du capital de 5 millions décidée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société d'Héraclée tenue le 28 novembre dernier. Les nouvelles actions sont des actions de priorité, c'est-à-dire que, sur le prélèvement de la somme nécessaire pour distribuer à toutes les actions en premier lieu et par préférence sur les 20.000 actions du premier capital, un intérêt de 6 % aux 10.000 actions nouvelles de priorité.

Société financière d'Orient

(*Recueil des sociétés coloniales et maritimes*, 1902 [données 1900])

Siège social : Boulevard d'Hausmann, 41, Paris. — Administrateurs : MM. [Pyrame] Naville, [Gaston] Buron, Hahn, Henrotte, Nagelmackers, [Jacques] Spitzer, Lefranc, secrétaire général. — Commissaire : M. L. Lefranc. — Objet : Opérations financières. — Capital : 5 millions, divisé en 20.000 actions de 250 fr., libérées. — Répartition : 5 % à

la réserve ; 5 % d'intérêt aux actions. Le surplus : 15 % au conseil d'administration, 85 % aux actions.

Gouvernement royal de la Serbie
Emprunt serbe 4 % unifié
Créé en vertu de la loi du 20 juillet 1895
(*Le Temps*, 24 juin 1901)

L'intérêt semestriel au 1/14 juillet 1901, sur les obligations de cet emprunt, sera paye à Paris dès le 1^{er} juillet prochain, à raison de 10 francs nets, contre remise du coupon n° 12, aux caisses :

De la Banque impériale ottomane, 7, rue Meyerbeer, à Paris ;
Du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère ;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 54, rue de Provence ;

[De la Société financière d'Orient, 41, boulevard Haussmann ;](#)

De la succursale de la Banque Imp. Roy. Priv. des Pays autrichiens, 12, rue du Quatre-Septembre, Paris ;

De MM. E. Hoskier et Cie, 39, boulevard Haussmann.

A partir de la même date, les obligations sorties au 12^e tirage, selon la liste numérique ci-dessous, seront remboursées à 500 francs l'une aux caisses précitées.

.....

NÉCROLOGIE
Gaston Buron
(*Le Figaro*, 17 août 1901)

Les obsèques de M. Buron, administrateur de la Société générale, des Forges de Denain et Anzin, et de la Compagnie royale des chemins de fer portugais, chevalier de la Légion d'honneur, seront célébrées aujourd'hui, à midi, à Saint-Sulpice

(*Le Figaro*, 23 décembre 1901)

La Rente serbe 4 % unifiée est ferme à 68,65.

L'intérêt semestriel au 1/14 janvier 1902, sur les obligations de cet emprunt, créé en vertu d'une loi spéciale, sera payé à Paris dès le 2 janvier prochain, à raison de 10 fr. net, contre remise du coupon n° 13, aux caisses de la Banque impériale ottomane, 7, rue Meyerbeer, Paris ; du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère ; de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 54, rue de Provence ; [de la Société financière d'Orient, 4, boulevard Haussmann](#) ; de la succursale de la Banque I. R. P. des pays autrichiens, 12, rue du Quatre-Septembre ; de MM. Hoskier, 39, boulevard Haussmann à Paris.

La catastrophe de la Martinique
(*Le Temps*, 16 mai 1902)

Société financière d'Orient Fr. 1.000 00

Emprunt serbe
(*Le Temps*, 15 juillet 1902)

[...] Le ministre de Serbie à Paris, M. Andra Nicolitch, qui jouissait jusqu'ici d'un grand renom comme homme politique et comme critique littéraire, a négocié ce projet préliminaire si amélioré, avec M. Hoskier, la Société financière d'Orient, les banques créancières, la Banque ottomane en tête et différentes maisons hollandaises. [...]

Emprunt serbe 4 % unifié
(*Le Temps*, 16 février 1903)

... stipulations appelées à faire la loi des parties contractantes : le gouvernement d'une part et les banques qui représentent les futurs porteurs de l'emprunt d'autre part, la Banque ottomane, la Société financière d'Orient, la Berliner Handels-Gesellschaft, la Banque impériale des Pays-Autrichiens, la maison. E. Hoskier et Cie à Paris et la maison Labouchère Oyens et Cie Amsterdam.

.....
L'administration du Monopole sera tenue de remettre les sommes nécessaires au paiement de l'annuité du présent emprunt, à la Société financière d'Orient à Paris, désignée pour recevoir ces fonds, de telle sorte que le montant de chaque trimestrialité soit entre les mains de cette société au plus tard quinze jours avant l'échéance du coupon.

A cet effet, le ministre des finances donnera l'ordre à l'administration des Monopoles de remettre à la Société financière d'Orient à Paris, à partir du 2/15 novembre de l'année courante, tous les excédents disponibles de ses recettes et revenus, de manière que les deux trimestrialités échéant les 2/15 février et les 2/15 mai 1903 soient régulièrement couvertes par les produits des derniers mois de l'année en cours.

Il en sera de même pour toutes les années suivantes

.....

Emprunt serbe 4 % unifié
(*Le Temps*, 16 juin 1903)

Toujours le même syndicat.

AVIS FINANCIERS
Échange de titres
OBLIGATIONS SERBES 5 % DES MONOPOLES 1902
Échange des certificats provisoires contre les obligations définitives.
(*Le Figaro*, 11 octobre 1903)

LES porteurs de certificats provisoires sont informés qu'ils peuvent, dès à présent, effectuer le dépôt desdits certificats, en vue de l'échange des titres définitifs, munis du coupon échéant le 15 novembre 1903, aux guichets des établissements suivants :

.....
Société financière d'Orient, 41, boulevard Haussmann.

NÉCROLOGIE

Jacques Spitzer

(*Le Figaro*, 16 juin 1905)

(*Le Temps*, 16 juin 1905)

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Jacques Spitzer, demeurant, 25, avenue Trudaine. Obsèques vendredi cimetière Montmartre.

Société financière d'Orient

Siège social : Bruxelles, 29, rue Ducale

Siège administratif : Paris, 41, bd Haussmann

(*Recueil financier belge*, 1906, p. 120-121)

P[yrame] Naville, Paris, pdt ;
A[imé] Le Bègue⁴, Paris, adm. ;
Chevalier Samuel de Hahn, Vienne ;
Hubert Henrotte, Paris ;
Jacques Spitzer [† juin 1905], Paris ;
Georges Feray⁵, Paris ;
E. Horn, comm. des cptes ;
Arnold Naville⁶, secr. gén.

⁴ Aimé Le Bègue : fils d'un négociant lyonnais. Parfois prénommé Augustin. Administrateur de la Société générale depuis 1892. La représentant aux Tramways de Paris et de la Seine (1892-1897), au Panama (1894), à la Cie française des câbles télégraphiques (1895), aux Mines et Usines d'Escombrera-Bleyberg, à la Société française du Brésil, à la BFCI (1904) — année où il démissionne des Tramways de l'Est-Parisien — et à la Société minière et métallurgique de Villemagne. Avis de décès : *Le Journal des débats*, etc., 19 juillet 1909.

⁵ Georges Feray : HSP. Petit-fils d'Ernest Feray (1804-1891) — lui-même petit-fils du célèbre fabricant de toiles Oberkampf —, polytechnicien, industriel (filature, construction mécanique, papeterie) à Essonnes, président de la Filature de bourre de soie d'Amilly (Loiret) et la Société viticole de Gujan, à Gujan-Mestras (Gironde), député républicain (1871-1876) et sénateur (1876-1891) de Seine-et-Oise.

Fils d'Arthur Feray et de Marguerite Mallet.

Frère d'Ernest († 1914), de Jacques (marié à Antoinette Mallet, banquier chez Mallet frères, président de la Cie marocaine, administrateur (1931), puis vice-président de la Banque de l'Union parisienne), de Guillaume, officier, et de Madeleine (Mme Eugène Chaponey). Tous se retrouvant au château de Saint-Maigrin (Charente-Maritime) en compagnie de Mme Vve Édouard Martell et de Félix Vernes.

Administrateur, à la suite de son grand-père Ernest, puis président des Mines et fonderies de Pontgibaud. Commissaire aux comptes de la Banque de l'Union parisienne de 1901 à 1931 et de la Société financière franco-américaine, créée en 1905 par la Banque Mallet. Censeur de la Société ottomane d'Héraclée (charbonnage en Asie-Mineure). Administrateur de la Banque franco-serbe. Avis de décès dans *Le Temps*, 28 août 1933.

⁶ Arnold Naville : HSP. Fils de Pyrame Naville. École alsacienne. Carrière à la Société financière d'Orient dont il deviendra président. Administrateur de la Banque franco-serbe et de la Société d'exploitations minières en Serbie.

Fondée au cap. de 10 MF en 20.000 act. de 500 fr. qui furent souscrites notamment par la BIO à Paris, 5.000 ; MM. N.-J.-S. Bardac, banquiers à Paris, 3.000 ; le chev. Samuel de Hahn, 1.500 ; la Société générale, à Paris, 1.000 ; la maison S. Bleichröder, de Berlin, 1.000.

Ex.	Bénéf.	Frais généraux	Amort.+ réserves	Bénéf. nets	Divid.	À nouveau
1897	1.392.591,70	78.491,30	287.365,10	975.398,53	45	4.810,30
1898	468.534,60	131.724,00	16.840,53	324.780,37	15	15.956,87
1899	333.821,67	96.009,73	51.204,92	202.563,89	10	2.563,89
1900	290.000,50	79.226,85	10.541,28	202.796,26	10	2.796,26
1901	288.747,25	77.197,95	10.580,00	203.765,56	10	3.765,56
1902	502.419,23	77.718,80	21.240,00	403.460,43	17,5	39.578,94
1903	460.966,73	91.438,12	18.480,00	351.048,61	17,5	22.980,50
1904	499.788,60	96.708,68	20.160,00	382.919,92	—	—

Souscription en faveur des victimes de Courrières
(*Le Journal des débats*, 19 mars 1906)

Société financière d'Orient, 1.000 fr.
Banque impériale ottomane, 5.000 fr.
le comité de Londres de la Banque impériale ottomane, 2.500 fr.
M. Ernest Cassel, 5.000 fr.

1906 (mars) : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATIONS MINIÈRES EN SERBIE
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Exploitations_minieres_Serbie.pdf

Nouvel emprunt serbe 4 1/2 % or
(*Le Figaro*, 3 février 1907)

Nous avons annoncé déjà que l'émission du nouvel emprunt serbe 4 1/2 % or aura lieu le 9 février prochain. Les souscriptions seront reçues à ladite date, aux établissements ci-après : Banque impériale ottomane... et Société financière d'Orient.

TURQUERIES
(*Ruy Blas*, 6 juin 1908)

À plusieurs reprises, nous avons demandé la raison de l'immunité des trop habiles financiers qui, narguant le Code, vendirent en France pour une somme considérable de billets de la loterie dite « La Croix-Rouge Serbe. »

La *Lanterne*, l'*Action*, l'*Aurore* s'étonnèrent avec nous de cette indulgence du Parquet, dont peut-être l'explication est fournie par l'écho ci-dessous que publiait l'*Action* dans son numéro du 31 mai dernier :

« — En rendant compte de l'exercice écoulé, les administrateurs de la société belge intitulée Société financière d'Orient ont annoncé que leur établissement avait pris une participation dans le lancement de la loterie de la Croix Rouge serbe, et que le syndicat qui effectue ce lancement n'était pas encore dissous.

On sait que le conseil d'administration de la Société financière d'Orient se compose de MM. Henrotte, Nagelmackers, S. de Hahn, Radine, Le Bègue et Féray. Le secrétaire général est M. Arnold Naville, et le président est M. Pyrame Naville, président de la Compagnie Smyrne-Cassaba, administrateur de la Société du Tombac, de la Société française de reports et dépôts et de la Banque ottomane.

Comment des personnalités comme celles que nous venons de citer ont-elles pu siemment se compromettre avec les lanceurs d'une émission frauduleuse qui tombe triplement sous la juridiction des tribunaux correctionnels ? »

La question que pose l'*Action* est par trop naïve. N'y avait il pas pour chacun quelques millions à gagner en toute impunité ? Pourquoi, dans ces conditions et sûrs de la neutralité du Parquet, les puissants administrateurs de la Société financière d'Orient, ainsi que MM. Gubby, Viame et consorts n'auraient-ils pas profilé de l'aubaine ?

Une remarque s'impose : dans toutes ces affaires orientales ou balkaniques on retrouve, ainsi que nous l'avons prouvé par un tableau publié dernièrement, la présence de M. Naville. Il est fâcheux de la constater une fois de plus, surtout pour une affaire aussi déplorable quel Croix-Rouge Serbe.

Société franco-ottomane d'études industrielles et commerciales
(*Le Capitaliste*, 28 janvier 1909)
(*Le Temps*, 1^{er} février 1909)

Sous la dénomination de Société franco-ottomane d'études industrielles et commerciales, il vient d'être constitué, à Paris, une société comptant parmi ses fondateurs : la Banque ottomane, la Société financière d'Orient, à Bruxelles ; MM. Mirabeau et Cie, Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB], la Société française d'études et d'entreprises, la Banque de l'Union parisienne [BUP], la Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI]. Le capital de la société est fixé à 2.500.000 francs, divisé en 500 actions de 5.000 fr., souscrites en numéraire et libérées de moitié. Le premier conseil d'administration comprend : MM. G[aston] Auboyneau [dir. Bq impériale ottomane], Albert Mirabaud, Albert Laurans [repr. gr. Mirabaud], André Bénac [BPPB], Frédéric de Frondeville [BUP], P[yrame] Naville, Isaac de Camondo et A. Ruiz.

Fonds serbes
(*Le Journal des finances*, 24 avril 1909)

On a annoncé que le gouvernement serbe avait reçu de la Banque ottomane une avance de 20 millions de francs sur l'emprunt de 100 millions qui serait émis prochainement sous les auspices de la Société financière d'Orient.

Société d'exploitations minières en Serbie
(*Annuaire Desfossés*, 1910)

Siège social : 29, rue Ducale, à Bruxelles [= Société financière d'Orient].
Service financier : à la Société financière d'Orient, à Bruxelles.

ADMINISTRATEURS

MM.... A[rnold] Naville [Société financière d'Orient]...

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Emprunt serbe 4 1/2 %
(*Le Journal des débats*, 2 mars 1910)

.....
On se souvient que les établissements suivants avaient, le 19 février, ouvert leurs guichets au placement de ces titres : Banque impériale ottomane, ... Société financière d'Orient... L'opération, close le jour même, s'est donc effectuée avec le plus grand succès.

Banque franco-serbe de Belgrade
(*Gil Blas*, 29 mai 1910)

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Banque_franco-serbe.pdf

Le délégué du groupe de la Société financière d'Orient et M. Noël Bardac, de Paris, ont quitté Belgrade, il y a quelques jours, après de laborieuses conférences avec l'administration des finances. [...]

Banque franco-serbe
Constitution
(*Le Temps*, 28 juin 1910)

Notre correspondant de Belgrade nous écrit que la Banque impériale ottomane, la Société financière d'Orient, la Banque de l'Union parisienne, la Société générale et MM. Bardac frères et Cie se sont entendus pour constituer un établissement de crédit sous la dénomination de Banque franco-serbe et avec un capital de 12 millions de francs.

ROYAUME DE SERBIE
Emprunt 4 1/2 % or 1929

Avis d'échange des certificats provisoires
(*Le Temps*, 11 octobre 1910)

Le syndicat habituel

Serbie
Banque franco-serbe
Constitution
(*La Correspondance d'Orient*, 15 décembre 1910)

MM. Raoul Mallet, au nom de la Banque ottomane, Octave Homberg, au nom de l'Union parisienne, Arnold Naville, au nom de la Société financière d'Orient, ont formé la Société dénommée Banque franco-serbe au capital de douze millions de francs, divisé en actions de 500 francs. Administrateurs : MM. d'Arnoux, de Bouthillier, Henrotte, [Arsène] Henry, Homberg, de Klapka, Mallet, Arnold Naville, Simon et Wehrung⁷. Siège social, rue Le-Peletier, 14.

Société financière d'Orient
(*L'Économiste européen*, 12 mai 1911)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société financière d'Orient a eu lieu le 26 avril.

.....
Le dividende de l'exercice 1910 a donc été fixé à 25 francs par action.

Le rapport du conseil d'administration observe que les relations financières que la Société entretient avec la Serbie sont demeurées excellentes et qu'elle a pu participer, comme contractante, à l'Emprunt 4 1/2 % émis en février 1910. Cet emprunt fut bien placé en France et en Suisse et il se tient actuellement à des cours légèrement supérieurs à celui auquel il a été émis. À ce sujet, il convient de citer la bonne marche de l'Administration autonome des Monopoles serbes, qui a réalisé, en 1910, un montant de recettes nettes de 39.053.028 fr., en augmentation de près de 3 millions sur celles de l'année précédente, et elles ont laissé, malgré la première annuité partielle du nouvel emprunt qui a absorbé 5.800.000 fr., un excédent net de 8.320.080 fr. qui a fait retour au Trésor serbe.

À la suite de divers pourparlers avec plusieurs personnalités de Belgrade, la Société financière d'Orient, associée en la circonstance à un groupe de banquiers parisiens et avec le concours de plusieurs notabilités serbes, a constitué, en juin 1910, la Banque franco-serbe au capital de 12 millions de francs, dont le quart versé. Elle a pris, dans cette affaire, un intérêt égal à celui des autres établissements fondateurs et elle se trouve représentée au sein du conseil d'administration

Le deuxième semestre de 1910 a déjà vu un commencement intéressant et fructueux du développement d'activité de cette nouvelle institution.

La Société financière d'Orient est demeurée intéressée dans la Société des mines d'Héraclée. Cette entreprise n'a pas donné, jusqu'à ce jour, de résultats satisfaisants, mais elle vient d'être reconstituée, et la principale conséquence de cette reconstitution est d'attribuer à la Société financière d'Orient la double qualité d'actionnaire et

⁷ Charles Wehrung (1854-1932) : de la Banque de l'union parisienne. Ancien correspondant du *Temps* et ancien négociant au Tonkin. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Koenig_et_Bernhard-Hanoi.pdf

d'obligataire, aux lieu et place de son ancienne situation d'obligataire et de créancière. Elle recevra donc, très prochainement, une certaine quantité d'actions nouvelles au nominal de 200 francs et d'obligations 4 % à revenu variable, au nominal de 500 francs, représentant l'ensemble de ses intérêts dans l'ancienne Société d'Héraclée. Le conseil d'administration espère qu'en raison du nouvel état de choses, la Société financière d'Orient n'aura pas à regretter d'avoir souscrit à cette opération malgré ses conséquences onéreuses.

Les résolutions suivantes ont été soumises au vote des actionnaires :

1° L'assemblée approuve dans son entier le rapport du conseil d'administration, ainsi que les comptes de l'exercice 1910, et donne décharge au conseil d'administration pour sa gestion ;

2° L'assemblée approuve la répartition proposée par le conseil d'administration ; le dividende de 25 francs par action sera mis en paiement à partir du 10 mai 1911 ;

3° L'assemblée donne à ceux des administrateurs qui font en même temps partie d'autres sociétés, l'autorisation de traiter éventuellement des affaires avec ces sociétés ;

4° M. E. Horn, commissaire sortant, est réélu ; sa rémunération est fixée à 1.500.

Toutes ces résolutions sont approuvées à l'unanimité. Le paiement du dividende de 25 francs a lieu depuis mercredi, contre remise du coupon n° 14.

Emprunt serbe communal 4 1/2 % or
(*Le Temps*, 13 novembre 1911)

.....
Les souscriptions seront reçues aux guichets de la Banque franco-serbe, de la Société générale, de la Banque française [BFCI], de la Banque impériale ottomane, de la Banque de l'Union parisienne et de la Société financière d'Orient, ainsi que des agences, succursales et filiales de ces établissements.
.....

2 février 1912 : la Banque Henrotte et Muller suspend ses paiements
5 février 1912 : liquidation judiciaire

Société financière d'Orient
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 avril 1912)

La guerre italo-turque a eu pour conséquence d'arrêter momentanément le mouvement d'affaires qui s'était esquissé au lendemain de la révolution ottomane. Mais ce n'est que partie remise et il ne semble pas douteux que la Turquie soit appelée tôt ou tard à un développement économique dont le corollaire nécessaire sera l'éclosion de nombreuses entreprises industrielles ou commerciales. Il n'est certainement pas sans intérêt d'examiner la situation des sociétés financières qui paraissent, d'ores et déjà, devoir participer à ce mouvement. Parmi ces sociétés, il en est une dont il est souvent question sans que l'on connaisse bien exactement ses origines et sa situation présente, du moins dans les milieux financiers français : c'est la Société financière d'Orient.

* *

Créée au début de l'année 1896, sous la forme de société anonyme belge, la Société financière d'Orient est une véritable banque d'opérations financières qui a pour objet de participer, directement ou indirectement, aux affaires qui se créent en Turquie, et, plus généralement, dans les États de la Péninsule balkanique. Bien qu'elle ait été constituée sous l'empire de la législation belge, la Société financière d'Orient est une véritable entreprise internationale, à la création de laquelle ont participé des groupes financiers français, belges, allemands, autrichiens et ottomans. Il est, d'ailleurs, intéressant de rappeler que, parmi ses souscripteurs d'origine, figureraient notamment : la Banque Ottomane (5.000 actions), MM. Bardac (3.000 actions), S. de Hahn (1.500 actions), la Société Générale, de Paris (1.000 actions), la Régie générale pour la construction et l'exploitation de chemins de fer ⁸ (1.000 actions), la maison Bleichröder, de Berlin (1.000 actions), etc.

Fixé d'abord à 10 millions de francs, le capital de la Société financière d'Orient était primitivement représenté par 20.000 actions de 500 francs. En 1898, à la suite d'un remboursement de 250 francs par action, ce capital fut réduit à 5 millions et représenté, par conséquent, par 20.000 actions de 250 francs. Notons que, contrairement à l'usage courant en Belgique, il n'a été créé ni parts de fondateur ni actions bénéficiaires. La totalité des bénéfices appartient aux actionnaires, sous déduction de 15 % revenant au conseil d'administration après dotation de la réserve statutaire et paiement d'un intérêt de 5 % sur le capital. En cas de dissolution de la société ou de partage des réserves, le mode de répartition serait le même.

Outre son capital, la Société financière d'Orient dispose d'une réserve statutaire qui se chiffre par 318.000 francs. N'ayant pas pour objet de se livrer aux opérations courantes de banque, l'institution ne se procure pas de ressources au moyen de dépôts proprement dits, mais par des comptes courants créditeurs dont le montant s'élevait à 9.408.509 francs d'après le dernier bilan publié. C'est donc, en définitive, par une quinzaine de millions de francs que se chiffre l'ensemble des ressources de la société. Cherchons à déterminer l'emploi de ces ressources.

*
* *

La Société financière. d'Orient n'est pas, à proprement parler, une institution de banque, mais un établissement ayant pour objet les opérations financières. Néanmoins, si elle n'a pas de portefeuille d'escompte, elle emploie normalement une partie de ses disponibilités en reports et en avances sur titres. L'ensemble de ces deux chapitres, qui est naturellement variable selon les époques, était passé de 3.860.560 francs au 31 décembre 1909 à 7.322.131 francs au 31 décembre 1910.

La Société financière d'Orient participe à la plupart des opérations de crédit des États balkaniques. C'est ainsi qu'elle a fait partie, dans ces dernières années, des syndicats constitués pour le dernier emprunt serbe 4 1/2 %, l'emprunt ottoman 4 % 1904 placé récemment, les bons du Trésor serbe 4 1/2 %, les actions de la Banque Franco-serbe, etc. Elle ne limite cependant pas son activité aux affaires des pays balkaniques et elle participe fréquemment à d'autres opérations financières ; c'est ainsi qu'elle a fait partie des syndicats de l'emprunt russe 4 1/2 % 1909, de l'emprunt 5 % 1908 du port de Pernambuco. des obligations de la Société financière franco-suisse, de l'emprunt de la Ville de Kyoto, des obligations 5 % du Chemin de fer Saint-Louis-San Francisco, des obligations de la Compagnie d'éclairage de la Nouvelle-Orléans, etc. Malgré cette activité, le poste « Participations Syndicales » n'atteint qu'un montant relativement peu

⁸ Ou RGCF, du comte Vitali.

élevé ; il a même fléchi de 1.428.507 francs en 1909 à 574.760 francs en 1910, ce qui prouve que la société liquide avec une rapidité satisfaisante les opérations auxquelles elle prend part.

Le portefeuille-titres est plus important ; de 2.953.390 francs en 1909, il est passé à 4.951.932 francs en 1910. Ce portefeuille est composé, en partie, de fonds d'Etat. Il comprend aussi des actions de la Banque franco-serbe, institution créée en 1910 au capital de 12 millions de francs par un groupe de banques parisiennes et de notabilités serbes. Il comprend également, enfin, un nombre assez important de titres de la Société d'Héraclée, entreprise qui n'a causé, jusqu'à présent, que des déboires à ses actionnaires et, même, à ses obligataires. Néanmoins, il s'en faut que l'on doive désespérer de la Société d'Héraclée dont les malheurs passés étaient surtout dus aux difficultés de toute nature que le gouvernement ottoman lui avait suscitées. On sait qu'un accord vient d'être conclu qui met fin à ces difficultés. Il est donc permis d'espérer que l'entreprise, débarrassée, par ailleurs, de tout souci financier grâce à sa réorganisation récente, pourra désormais exploiter fructueusement ses concessions houillères dont l'importance et la richesse sont incontestables.

*
* * *

En raison même de l'objet social, tel que nous venons de le définir, les bénéfices de la Société financière d'Orient ont une triple origine ; ils proviennent : du revenu du portefeuille-titres, des commissions et des profits sur participations syndicales. Voici, d'ailleurs, pour plus de précision sous ce rapport, la comparaison des comptes de profits et pertes des deux derniers exercices dont les résultats ont été publiés (En francs) :

Bénéfices bruts	1909	1910
Coupons et intérêts	371.938	379.422
Commissions	115.008	130.074
Bénéfices sur participations syndicales	80.302	161.255
Bénéfices sur réalisations de titres	80.202	—
Divers	6.468	—
Totaux	653.938	693.751
Frais généraux et divers	116.842	127.063
Bénéfices nets	537.096	563.688

Comme ceux de toutes les institutions ayant pour objet principal les opérations financières proprement dites, les bénéfices de la Société financière d'Orient ont été très variables. En voici, au surplus, le relevé depuis la création de la Société, avec l'indication des dividendes distribués :

Ex.	Bénéf. bruts	Frais généraux	Bénéf. nets	Amort.+ réserves	Dividendes
	(en milliers de francs)				(en francs)

1897	1.393	78	1.817	287	45
1898	469	132	337	17	15
1899	334	96	288	51	10
1900	290	79	211	11	10
1901	289	77	212	11	10
1902	502	78	424	21	17 50
1903	461	91	370	18	17 50
1904	500	97	403	20	17 50
1905	594	118	76	24	20
1906	586	108	428	21	20
1907	858	99	739	39	25
1908	484	115	369	19	25
1909	654	117	538	27	20
1910	691	127	564	29	25

Après avoir très sensiblement fléchi en 1905, les bénéfices se sont relevés dans ces dernières années et tout porte à croire que la conclusion de la paix en Orient aurait pour conséquence une nouvelle progression.

Comme les bénéfices, les dividendes distribués ont été assez irréguliers ; depuis quelques années, cependant, ils présentent une certaine stabilité. Voici quelle a été la répartition des bénéfices de 1910 et de 1911 :

(En francs)	1910	1914
Bénéfices réalisés	537.096	563.688
Répartition :		
Réserve statutaire	27.000	29.000
Dividende	400.000	500.000
Tantièmes	26.470	44.117
Totaux	453.470	578.117

De 79 1/2 % en 1909, la proportion des sommes distribuées sous forme de dividendes et de tantièmes est passée à 96 1/2 % en 1910. Cette dernière proportion est certainement élevée pour une entreprise qui se livre à des opérations financières pouvant comporter certains risques. Toutefois, il y a lieu de remarquer d'abord que la Société financière d'Orient n'a pas de dépôts dont le remboursement pourrait lui être demandé à tout moment, et, en outre, que sa situation financière paraît satisfaisante. Voici, d'ailleurs, à ce dernier point de vue, la comparaison des bilans de 1909 et de 1910 :

ACTIF		
Caisse et Banque	146.426	180.957
Portefeuille-titres	2.953.390	4.951.933
Participations syndicales	1.428.508	574.761
Comptes courants débiteurs	2.687.238	3.447.070
Reports et avances sur titres	3.860.560	7.322.181
Mobilier et loyer d'avance	5.251	5.251
Comptes d'ordre et divers	1.496.586	261.151
Totaux	<u>12.577.959</u>	<u>16.743.254</u>
PASSIF		
Capital	5.000.000	5.000.000
Réserve statutaire	289.000	318.000
Coupons et obligations amorties à payer	591.224	568.164
Comptes courants créditeurs	5.445.078	9.408.509
Comptes d'ordre et divers	716.438	804.142
Profits et pertes	536.221	644.439
Totaux	<u>12.577.959</u>	<u>16.743.254</u>

Il est très facile de se rendre compte que l'excédent de l'actif non immobilisé sous forme de titres en portefeuille et de participations syndicales, sur le passif envers les tiers, est passé de 657.000 francs en 1909 à 973.000 francs en 1910. Il faut en conclure que, malgré l'augmentation importante du portefeuille-titres d'une année à l'autre, la situation-financière de la Société est restée satisfaisante.

Certes, la Société financière d'Orient ne présente pas l'envergure d'un grand établissement de crédit et les ressources dont elle dispose — d'après ses bilans — sont relativement modestes. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que grâce à ses patronages et à ses relations, elle se trouverait vraisemblablement en mesure de se procurer, le cas échéant, les capitaux nécessaires pour participer largement à une opération financière, même importante. En tout cas, il ne semble pas douteux qu'elle soit bien placée pour bénéficier du mouvement d'affaires qui suivrait certainement la conclusion de la paix en Orient.

Compagnie sucrière de Bulgarie
(*Le Temps*, 26 juillet 1912)

Nous apprenons qu'il vient de se constituer à Bruxelles, sous les auspices de la Société financière d'Orient et sous la dénomination de Compagnie sucrière de Bulgarie, une société anonyme au capital de 6 millions de francs ayant pour objet la réalisation de

la concession de sucrerie-raffinerie de Philippopoli. La Compagnie de Fives-Lille est chargée de la fourniture du matériel de l'usine.

Le conseil d'administration de la Compagnie sucrière de Bulgarie est composé comme suit : M. Revol [*sic* : *Revoil**, *dir. gén. Bq ottomane à Constantinople*], président ; MM. E[dmund] Avisse [Fives-Lille], D. Batzourof, J Bouchon, G. Ghinef, H. Henrotte*, Julien-P. Monod ⁹, Arnold Naville* [SFO], J. Radine, G. de Tinan, D. Tontchef, administrateurs.

Fabrique de sucre à Philippopoli
(*La Correspondance d'Orient*, 15 août 1912)

On annonce la formation d'une société anonyme par actions, dont la plupart des actionnaires sont des capitalistes russes et français. Son capital de fondation est de 6.000.000 de francs, divisé en 12.000 actions. Cette société a été fondée dans le but d'exploiter la concession d'une fabrique de sucre à Philippopoli, accordée à MM. Batziroff et Guineff. Même avant que la société fût constituée, la plus grande partie du capital souscrit a été versée et toutes les actions ont été réparties entre les fondateurs de la fabrique et les commerçants et les industriels bulgares qui y prennent part avec une somme de 70.000 francs. Dans cette société prennent part de même beaucoup de maisons importantes à l'étranger, parmi lesquelles il y a lieu de mentionner : la Société financière d'Orient à Paris, la Banque franco-serbe,... les grands banquiers Naville (fils et père)[Pyrame et Arnold]...

On a déjà fait les démarches nécessaires pour enregistrer la société en Bulgarie et pour transférer les droits de concession à la société. Les travaux concernant la construction de la fabrique commenceraient immédiatement et les machines d'installation ont été déjà commandées.

[Projet d'un Bagdad bis]
(*Le Temps*, 28 août 1913)

[...] En 1909, M. Pichon, M. Paul Cambon et sir Edward Grey ... résolurent ... de rechercher pour la France et l'Angleterre un instrument qui permît de peser sur l'Allemagne et sur la Deutsche Bank. Cet instrument, qui fut, en 1909, l'objet d'une longue négociation entre Paris et Londres, fut la demande d'une concession d'une ligne directe entre la Méditerranée et le golfe Persique par Tripoli-de-Syrie, Homs-Bagdad, Bassorah.

Cette ligne pouvait être concédée à la France et à l'Angleterre car elle ne constituait pas un embranchement du Bagdad allemand. Construite sans grands frais, car il y avait peu de travaux d'art, elle eût fait au Bagdad allemand une désastreuse concurrence, car elle eût été sensiblement plus courte ; les marchandises eussent donc été transportées à meilleur compte et n'eussent pas hésité entre les deux voies.

Avant toute réalisation, le seul octroi de la concession à des groupes français et anglais eût donc permis d'exercer sur l'Allemagne une pression formidable et de

⁹ Julien-Pierre Monod (Paris, 4 oct.1879-Paris VII , 5 oct.1963) : fils d'André John William Hinyman Monod, pasteur, et de Marie Vallette. Marié à Cécile Naville, fille de Pyrame Naville. Grand-père du cinéaste Jean-Luc Godard. Administrateur délégué de la Société financière d'Orient, secrétaire général, administrateur, puis vice-président du Smyrne-Cassaba, administrateur de la Compagnie commerciale d'Orient (1919). Secrétaire du conseil d'administration de l'École alsacienne, membre de la commission des finances des Éclaireurs unionistes de France. Chevalier de la Légion d'honneur du 17 janvier 1933.

reprandre la négociation sur la participation connue du Bagdad allemand dans des conditions toutes différentes.

Dans le courant de 1910, l'accord fut conclu entre les divers groupes français et anglais, la Banque ottomane, la [Société financière d'Orient](#), la maison Pardon, la Régie générale des chemins de fer [RGCF (Vitali)], des maisons de Paris et de Londres mais l'ambassade de France en Turquie, dont l'attitude négative a si fâcheusement desservi dans les dernières années la cause de la France en Orient, déclara impossible de faire accepter à la Turquie le projet qu'avaient approuvé sir Edward Grey, MM. Pichon et Paul Cambon. [...]

Distinctions
Ordre de Saint-Sava
(*La Correspondance d'Orient*, 16 juin 1914)

S. M. le Roi de Serbie a signé les nominations suivantes :

Commandeurs
MM. [Arnold] Naville et Julien Monod, de la Société financière d'Orient.

Société financière d'Orient
(*Les Nouvelles*, 9 juillet 1914)

Un groupe français a entamé des pourparlers pour l'achat d'une quantité de titres de la Société financière d'Orient auprès des porteurs allemands. Ces derniers ayant demandé 389 francs par titre, les pourparlers ont échoué.

INFORMATIONS DIVERSES
(*Le Temps*, 4 décembre 1915)

Nous avons reçu pour les Serbes réfugiés en Grèce, de M. S. Guillelmon, 100 francs que nous envoyons à M. Arnold Naville, trésorier du comité, rue Auber, 10.

(*Le Temps*, 7 décembre 1915)

Puis-je vous demander d'indiquer à vos lecteurs que les dons en argent sont reçus chez M. [Arnold] Naville, directeur de la Banque d'Orient¹⁰ [confusion avec la Société financière d'Orient], rue Auber, 10, et les dons en nature centralisés à la maison Fabre et Pusey, rue des Petites-Écuries, 25.

CONVOICATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

¹⁰ Banque d'Orient : établissement rayonnant à partir d'Athènes, sur la Macédoine, Smyrne (Turquie) et l'Égypte.

(Cote de la Bourse et de la banque, 15 décembre 1915)

18 décembre, 10 h. 1 2. — Extr. — Société financière d'Orient. — Au siège administratif, 10, rue Auber. — Ordre du jour : Nomination d'un commissaire des comptes. — *Petites Affiches*, 11 décembre 1915.

SOUSCRIPTION
pour
L'Œuvre belge du prisonnier de guerre
COMITÉ DE PARIS
(*Le Figaro*, 25 janvier 1916)

Sous la patronage de M. Cooreman, ministre d'État de Belgique, de M. le bâtonnier Henri-Robert et de M. le bâtonnier Brunet, député de Charleroi.

NEUVIÈME LISTE
Société financière d'Orient Fr. 1.500 00

La Nation serbe en France
(*La Correspondance d'Orient*, 10 juillet 1916)

Il m'est impossible de ne pas mentionner en terminant les dons et donateurs qui nous ont permis de mettre en marche l'organisation de *La Nation serbe en France*, et de la disposer à rendre de plus grands services dans l'avenir. Je transcris cette liste avec une discrète brièveté ; mais si nos paroles sont sobres, notre gratitude ne l'est point :

Banque impériale ottomane 1.000 00 fr.
Banque franco-serbe 1.000 00 fr.
Société financière d'Orient 1.000 00 fr.
M. Pyrame Naville 500 00 fr.

Notre souscription pour les régions libérées
(*Le Figaro*, 9 novembre 1918)

Société financière d'Orient Fr. 1.000 00

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 14 octobre 1920)

M. de Monti de Rézé, député, ayant demandé au ministre des finances s'il est exact que la Banque ottomane, la Banque d'Orient [confusion probable avec la Sté financière d'Orient] et le Comptoir d'escompte ne disposent d'aucune provision pour payer les coupons arriérés de rente serbe aux porteurs français qui, par suite de leur résidence dans les régions envahies, n'ont pu les présenter au moment de l'échéance de 1914 à 1918, il lui a été répondu que les établissements chargés du service des emprunts

serbes payent à présentation les coupons des emprunts 1902-1906-1909-1910-1911-1913.

Seul le paiement des coupons arriérés du 4 % unifié 1895, dont une partie assez importante est placée en Allemagne, subit un retard motivé par la préparation des mesures que le gouvernement S. H. S. entend mettre en vigueur pour écarter les porteurs appartenant aux pays ennemis.

Gouvernement du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes
EMPRUNT SERBE 4% 1895
(*Le Journal des débats*, 18 décembre 1920)

Les porteurs d'obligations de cet emprunt sont informés qu'ils peuvent obtenir actuellement la délivrance de nouvelles feuilles de coupons.

A cet effet, ils doivent déposer les talons, perforés pour paiement de l'intérêt au 1/14 juillet 1920 et accompagnés de bordereaux numériques, à l'un des établissements ci-dessous indiqués qui tiendront les nouvelles feuilles à leur disposition après un délai de trente jours au maximum.

Ce service est effectué, aux guichets de la Banque impériale ottomane*, 7, rue Meyerbeer, à Paris ;

le Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, à Paris ;

la Société Générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris ;

la Société financière d'Orient, 10, rue Auber, à Paris,

ainsi que chez les agences et bureaux de quartier desdits établissements.

NÉCROLOGIE
Pyrame Naville
(*Le Temps*, 13 mars 1921)

On nous prie d'annoncer la mort de M. Pyrame Naville, consul général du royaume des Serbes, Croates et Slovènes, président de la Société financière d'Orient, administrateur honoraire la Banque impériale ottomane, officier de la Légion d'honneur, décédé le 10 mars, à l'âge de soixante-douze ans, en son domicile, rue du Cherche-Midi, 76. [...]

Liquidation de biens ennemis séquestrés
Vente aux enchères publiques
(*Le Temps*, 28 mai 1923)

600 act. SFO de 500 fr. au porteur, libérées réduits à 250 fr.

Mise à prix : 210 fr. l'act. Coupon 27 attaché.

SERBIE
Banque franco-serbe
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, octobre 1923)

SERBIE

Cette banque, constituée en 1910 sous les auspices de la Banque de l'union parisienne [BUP], la Société générale [SG] et la Société financière d'Orient, au capital de 12 millions (porté en 1910 à 20 millions) devait être l'organisme centralisateur de l'impérialisme français en Serbie.

Georges Feray, de la Société financière d'Orient.

Arnold Naville, du groupe de la Société financière d'Orient.

SERBIE

Compagnie commerciale d'Orient

(Les Documents politiques, diplomatiques et financiers, octobre 1923)

Constituée au début de 1919, ainsi que nous l'avons dit, sous les auspices de la Banque franco-serbe, et par conséquent de la Banque de l'union parisienne et de la Société financière d'Orient, au capital de 2 millions, devant être porté à 5 millions avec, comme objet social, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières.

Il semble à première vue que, pour un objet social aussi étendu, le capital est bien minime. Il y a tout lieu de croire que les banques et sociétés fondatrices seront amenées à lui consentir des crédits qui constitueront des investissements occultes de capitaux français.

Les administrateurs sont :

.....
Naville, de la Société financière d'Orient.

[Julien-P.] Monod, de la Société financière d'Orient.

Société financière d'Orient

(La Correspondance d'Orient, décembre 1923)

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue le 25 avril 1923.

L'état de déséquilibre et d'instabilité économique qui avait marqué l'année 1921, ayant persisté en 1922, les résultats de l'exercice ne s'écartent guère du précédent.

Les bénéfices nets disponibles s'élèvent à fr. 557.609 contre fr. 537.608 ; sur cette somme a été distribué aux actionnaires un dividende total de 8 %, soit fr. 20 par titre, payable contre remise du coupon n° 26, depuis le 1^{er} mai.

(Les Archives commerciales de la France, 8 août 1925)

PARIS. — Modification. — Soc., FINANCIÈRE D'ORIENT, 10, Auber. — Capital porté de 1 million fr. à 6 millions fr. — 29 juin 1925. — *Journal Spéc. Sociétés.*

BANQUE FRANCO-SERBE

[Coup d'accordéon : la Société financière d'Orient rétamée]

(Le Journal des débats, 6 février 1929)

On assure que l'augmentation de capital de 2 à 20 millions sera garantie à concurrence de 14 millions par la Banque ottomane, de 3 millions par la Banque de Paris [BPPB] et de 1 million par la Société financière d'Orient.

FINANCIÈRE D'ORIENT
(*Le Journal des débats*, 8 octobre 1929)

Le dividende serait de 11 %, comme l'an dernier.

FINANCIÈRE D'ORIENT
(*Le Journal des débats*, 26 octobre 1929)

L'assemblée ordinaire, réunie le 25 octobre, a approuvé les comptes de l'exercice 1928-1929, se soldant par un bénéfice net de 2.279.936 francs. Le dividende a été fixé à 67 fr. 0731, payable à partir du 25 octobre, en même temps qu'une répartition exceptionnelle de 54. fr. 878 brut par action, soit un total net de 100 francs par action nominative et de 97 francs au porteur.

EMPRUNTS SERBES
(*Le Journal des débats*, 13 mars 1929)

Le « Pester Lloyd » annonce l'arrivée à Belgrade du président de la Société financière d'Orient et du directeur de la Banque ottomane. Il ajoute : « Comme ces deux établissements sont intéressés aux dettes serbes d'avant-guerre, on croit comprendre que le séjour des deux hauts fonctionnaires a trait au règlement de cette question et à l'ouverture éventuelle de négociations en vue d'un emprunt français qui serait fait postérieurement à la Yougoslavie ».

Inondations dans le Midi
Souscription publique
(*Le Journal des débats*, 14 mars 1930)

Société financière d'Orient, 20.000 fr.

Société financière d'Orient
(*Le Temps*, 25 octobre 1930)

L'assemblée du 23 octobre a approuvé les comptes de l'exercice au 30 juin, se soldant par un bénéfice net de 2.173.954 francs, contre 2 millions 279.936 francs en 1928-1929. Le dividende a été fixé à 71 fr. 428 brut contre 67 fr. 07 par action ; il s'y ajoute une répartition exceptionnelle de 40 francs net par action.

Emprunt international or 7 % 1931 de Yougoslavie
(*Le Journal des débats*, 18 mai 1931)

Il y a huit jours, à cette même place, nous avons annoncé la conclusion de l'emprunt serbe.

Nous avons dit notre espoir d'un accord prochain sur le seul point qui demeure encore incertain, à savoir le règlement par le gouvernement de Belgrade de sa dette envers les porteurs de fonds ottomans, au titre d'État successeur de l'ancien empire turc. Des assurances formelles ont été données aux négociateurs français. Nous faisons confiance à nos anciens alliés.

Dès demain, l'épargne française est appelée à souscrire. Dès demain, ses demandes seront reçues à la ... Société financière d'Orient, à la Banque franco-serbe...

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ORIENT
(*Le Journal des débats*, 28 octobre 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue le 26 courant, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé et voté la répartition d'un dividende de 7 % brut par action, soit 35 fr. Paiement, dès aujourd'hui.

Chambre de commerce franco-yougoslave
(*Le Journal des débats*, 30 avril 1932)

[Arnold] Naville, directeur de la Société financière d'Orient

DISTINCTIONS HONORIFIQUES
Ordre de Saint-Sava
(*Le Figaro*, 13 avril 1933)

BELGRADE, 12 avril. — Le roi a conféré les insignes de commandeur à MM. ... [Arnold] Naville, président de la Société Finances-Orient [Société financière d'Orient]...

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
(*Le Journal des finances*, 26 mai 1933)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Platine_1919-1939.pdf

Le portefeuille se compose ... d'un paquet de titres de la Société financière d'Orient.

FINANCIÈRE D'ORIENT
(*Le Temps*, 12 octobre 1933)
(*Le Journal des débats*, 13 octobre 1933)

Il ne sera pas encore distribué de dividende pour l'exercice au 30 juin.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ORIENT
(*Le Temps*, 29 août 1934)

L'exercice au 30 juin 1934 ferait apparaître un bénéfice, alors que l'année 1932-1933 avait laissé une perte de 361.177 francs.

CHEMIN DE FER SMYRNE-CASSABA ET PROLONGEMENT
(*Le Journal des débats*, 6 novembre 1934)

Rachat de la concession par le gouvernement turc. — En complément de notre information au 4 novembre indiquons que l'échange facultatif des obligations 4 1/2 % 1894, 4 % 1895 et Funding 5 % 1921 de la Société turque du chemin de fer Smyrne-Cassaba et prolongement contre des obligations de la Dette Turque 7 1/2 % 2^e rang 1934 s'effectuera à Paris, dans un délai de trois mois à partir du 1^{er} novembre 1934, aux guichets des Établissements suivants : Banque ottomane, 7, rue Meyerbeer, Paris ; Banque de Paris et des Pays-Bas, rue d'Antin, Paris ; Société financière d'Orient, 10, rue Auber, Paris.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ORIENT
(*Le Temps*, 7 décembre 1934)

L'assemblée du 6 décembre a approuvé les comptes de l'exercice 1933-34 se soldant par un bénéfice de 531.807 francs contre une perte de 361.177 francs en 1932-33. Le solde créditeur, de 653.158 francs, a été reporté à nouveau.

Les assemblées d'hier
Société financière d'Orient
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 7 décembre 1934)

Bénéfice au 30 juin 1934 : 531.807 fr. contre une perte de 361.177 fr. Report de la clôture du prochain exercice du 30 juin au 31 décembre 1935.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE D'ORIENT
(*Le Temps*, 18 septembre 1935)

Cette société convoque pour le 30 octobre une assemblée extraordinaire : pour affectation de réserves, réduction du capital et réaugmentation par création d'actions à souscrire et réservées aux actionnaires. En outre, l'assemblée aura à voter la mise en harmonie des statuts avec la loi du 13 novembre 1933.

Société financière d'Orient
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 février 1940)

Les comptes de l'exercice 1939 seront présentes à l'assemblée ordinaire du 7 mars. Il nous revient que le dividende sera du même ordre de grandeur que le précédent, fixé à 97 fr. 56 brut.

Convocations d'A.G.
(*Le Figaro*, 2 mars 1942)

6 mars, A.G.O. à Paris.
